Résumés 525

Au plan écologique, elle sert de gîte et de corridor de passage pour de nombreuses espèces menacées (*Cercopithecus erythrogaster erythrogaster, Tragelaphus spekei*, etc.).

La spécificité économique et socioculturelle vient de ce que cette forêt est la propriété commune d'une demi-douzaine de villages qui ont développé des modes d'exploitation et de gestion particuliers. Elle constitue une source de revenus non négligeable et le cadre de modes de vie, en particulier pour les groupes les plus démunis, survivant grâce à la récolte/cueillette de produits forestiers divers. Ces groupes ont développé des règles et institutions locales à caractère magico-religieux structurant l'espace politique local et entrant parfois en interaction avec des institutions modernes supra locales.

Dans un premier temps, nous présentons ces modes d'exploitation des ressources de la forêt et nous les analysons en mettant en exergue leurs contraintes et limites techniques.

Ensuite, nous traitons des institutions locales de gestion, de leur fonctionnement, ainsi que de la législation endogène et de leurs évolutions.

L'impact des modes d'exploitation et de gestion sur l'évolution des ressources naturelles de la forêt, faune et flore, ainsi que sur l'économie locale est alors analysé.

De tout ceci, nous dégageons les forces et faiblesses des institutions locales et supra-locales de gestion.

Enfin, nous faisons une analyse comparée avec des expériences d'autres formes de gestion et dégagée des propositions de renforcement et de légitimation des institutions locales adaptées au contexte économique et socioculturel de la localité pour une gestion durable des ressources.

Mots clefs: Décentralisation – Gestion des ressources naturelles – Participation des communautés locales – Institutions traditionnelles

Marius Rodrigue Mensah Ekué, Jean-Claude Codjia, Oliver Famkem Zepou : « L'alimentation du potamochère (*Potamochoerus porcus*) dans la forêt classée de la Lama au Bénin. Données préliminaires »

L'écologie alimentaire du potamochère *Potamochoerus porcus* Linnaeus, 1758 a été étudiée dans la forêt dense semi-décidue de la Lama au Bénin. Ce suidé sauvage très braconné dans cette aire protégée et dont les effectifs sont en régression est une espèce potentiellement exploitable en élevage de gibier.

Des données sur le recouvrement de la végétation et l'état du sol ont permis de décrire l'habitat préférentiel du potamochère sur un total de 29 sites échantillonnés en fonction des indices de présence suivants : les empreintes, les crottes et les sites d'activités. Le régime alimentaire a été apprécié par des observations directes dans les zones de prédilection du potamochère puis par collecte, analyse et comparaison microscopique des fragments végétaux et animaux issus des crottes fraîches avec les collections de références réalisées pour la circonstance.

La répartition des indices de présence des potamochères montre que ceux-ci colonisent tout le Noyau Central avec cependant une préférence pour des zones où le recouvrement de la végétation varie entre 50 et 90 % et où le sol est gorgé d'eau. Trente-six espèces végétales consommées par le potamochère ont été recensées dans le Noyau Central et ses environs. Ces espèces se répartissent en 20 familles botaniques dont les plus importantes sont les Aracea, les Euphorbiacae et les Convolvulacae. La répartition des items en fonction des

organes consommés a révélé 41 % de feuilles (fourrages), 32 % de fruits et 27 % de racines et tubercules. La richesse spécifique par crotte varie entre 6 et 8 (n = 8) tandis que l'indice de diversité de Shannon est faible et inférieur à 1 dans tous les amas de crottes examinés. Le calcul du nombre de fragment spécifique par crotte a permis d'identifier comme espèces fourragères préférées *Ipomoea involucrata*, *Ipomoea aquatica*, *Andropogon gayanus* et *Culcasia scandens*.

Mots clefs: Habitat - Espèces végétales consommées.

Azizou El-Hadj Issa, Paul Ouedraogo, Bernard Asséréou Amadou: « Les organisations villageoises de gestion des ressources naturelles dans la réserve de biosphère transfrontière du W au Bénin »

La gestion des ressources naturelles en général et celle des aires protégées en particulier ont longtemps été à la charge unilatérale des institutions étatiques chargées de la protection de ces patrimoines. Cette situation a entraîné une quasi-exclusion des populations et c'est l'une des raisons de la faible protection des ressources naturelles. Depuis les années 1990, le Bénin fait partie des pays qui expérimentent des stratégies d'implication des populations à la conservation des ressources naturelles.

L'objectif principal de cette étude est de caractériser les formes d'organisations paysannes mises en place par les différents projets ruraux ou forestiers. Un diagnostic a été fait dans 75 villages riverains du parc national du W du fleuve Niger et 30 villages riverains d'autres domaines classés grâce à des enquêtes semi-structurées réalisées au nord-est du Bénin dans les départements du Borgou et de l'Alibori. Les résultats montrent que de multiples organisations paysannes, d'appellations diverses, sont installées dans les villages riverains aux domaines classés et qu'elles sont animées pour la plupart par les mêmes personnes. Cette multiplicité des responsabilités individuelles est souvent source d'un fonctionnement peu efficient des organisations paysannes.

Il est conclu que pour harmoniser les interventions des divers projets, il convient de créer des forums des partenaires destinés à assurer une bonne coordination des calendriers, des programmes et des activités sur le terrain. L'objectif à terme est le montage de projets intégrés, incluant la chefferie traditionnelle.

Mots clefs : Gestion participative – Structures villageoises – Concertation – Gestion intégrée – Relations entre structures

Gérard Galat, Anh Galat-Luong, Benjamin Lavocat : « Influence des premières pluies sur la répartition des grands mammifères »

La densité et la biomasse de la grande faune mammalienne d'une mare de plaine d'inondation (Simenti, fleuve Gambie, parc national du Niokolo Koba, Sénégal) ont été évaluées lors de la transition entre la saison sèche et la saison des pluies. L'objectif de cette étude était d'analyser les conséquences des premières pluies sur la répartition des grands mammifères.

De mai à juillet 1997, à partir de 3 367 relevés (scanning) dans la mare, nous avons recueilli 36 897 observations sur dix espèces de grands mammifères.

Aux abords immédiats de la mare, la densité a été estimée en nous fondant sur le relevé de 433 contacts d'individus ou de groupes ayant permis de localiser

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003, organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD, de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité et développement

Éditeurs scientifiques Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

Secrétariat et mise en forme du texte

Nathalie Claudé Neza Penet Anne Mouvet Catherine Noll-Colletaz Carole Marie

Traduction

Deborah Taylor

Reprise des illustrations

Christine Chauviat

Fabrication

Catherine Plasse

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Photo de couverture

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

Photo page 2 de couverture

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN: 0767-2896

ISBN: 978-2-7099-1634-9